

CAISSE DES ECOLES DE CONTES

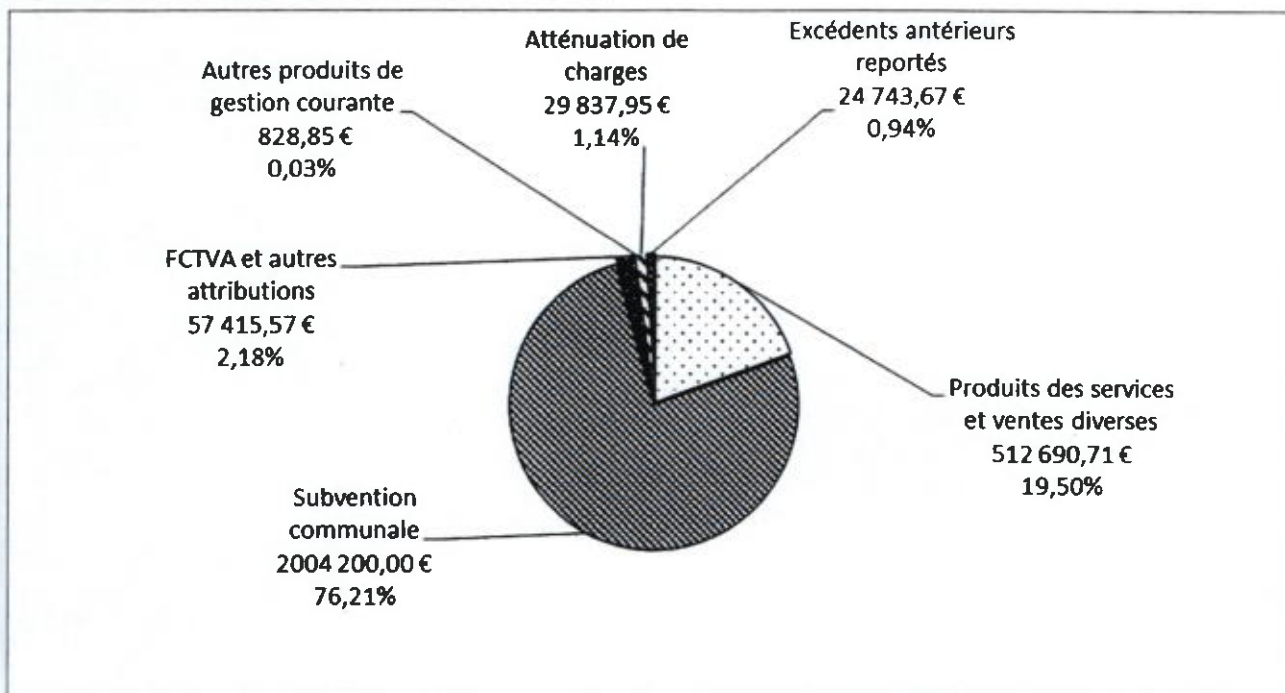
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

En application du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la Caisse des écoles de Contes est constitué par le vote du compte administratif par le conseil d'administration avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif de l'exercice 2023, dont les montants et les résultats sont en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur communal des finances publiques, présente en section de fonctionnement un total de produits de 2 605 088,38 € et un total des charges de 2 572 946,31 € soit un excédent de 32 142,07 € auquel s'ajoute le report de l'excédent de 2022 (24 743,67 €) soit un excédent cumulé de 56 885,74 €.

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

